

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018.

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 19 Octobre 2018. La séance est ouverte à 19 heures 15.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie VIVIER

Présents : Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Patrick SAUVAGET, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Excusé : Monsieur Dominique GOURDIEN

Pouvoir : Monsieur Dominique GOURDIEN a donné pouvoir à Monsieur Guy LETANG.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Délibération portant sur la proposition d'un prix pour l'achat d'un bien immobilier.
Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1- Délibération pour la vente d'un bâtiment locatif communal.
- 2- Délibération portant sur la proposition d'un prix pour l'achat d'un bien immobilier.

1- Délibération pour la vente d'un bâtiment locatif communal.

Madame le Maire propose au conseil municipal la vente du locatif communal cadastré AH 125 et AH 176, situé 9 rue Désiré Méchain pour la somme de 68 000,00 € (soixante mille euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à notifier l'offre au locataire concerné pour qu'il puisse exercer son droit de préférence (article L 145-46-1 du code du commerce). Le locataire dispose d'un mois pour donner sa réponse à compter de la réception de la notification. A défaut, il est supposé y renoncer.

2- Délibération portant sur la proposition d'un prix pour l'achat d'un bien immobilier.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur du bien immobilier cadastré AD 75 pour la somme de 20 000 € (vingt mille euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à notifier l'offre ci-dessus au notaire en charge de la succession de ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Christiane BAILLY	Dominique GOURDIEN	Ousmane SISSOKO
Karine GUILLOT	Guy LETANG	Stéphanie GRIMAUULT
Régis VEILLAT	Patrick SAUVAGET	Mireille BICHON
Jean-Marie VIVIER	Monique JODEAU	Sandrine POMMIER